

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
26 mai 2011  
n° 20 / 7469<sup>e</sup>  
pages 1337 à 1400

## NOTE / Enseignement

1386

L'université est-elle responsable des publications  
de ses enseignants-chercheurs ?,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 23 févr. 2011*  
> Emmanuel Dreyer

## ÉDITO

1337 La curée, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 1341 Site de téléchargement : phrase suggestive n'est pas fautive
- 1346 Prescription de l'abus de biens sociaux : non-renvoi de la QPC
- 1356 Reprise par les salariés licenciés de l'activité de l'entreprise liquidée

## POINT DE VUE

1358 *Quid de la captation de données informatiques?*, *Shirley Hennequin*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

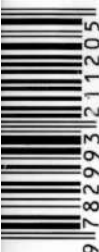
- 1360 **Chroniques** : *Vademecum* à l'usage de la Cour européenne des droits de l'homme, *Stéphanie Hennette-Vauchez*
- 1368 La détention et la mise en liberté provisoire devant les juridictions internationales, *Natacha Fauveau Ivanovic et Philippe Moriceau*
- 1374 **Panorama** : Droit international privé, *Fabienne Jault-Seséke*
- 1390 **Notes** : La constitutionnalité de l'article 1843-4 du code civil, *note sous Com. 8 mars 2011*, *Alain Couret*
- 1393 Le remboursement du prêt par le co-emprunteur assuré, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 15 déc. 2010*, *Stéphane Brena*
- 1396 L'offre préalable de crédit renouvelable n'est pas valable pour les crédits de type prêt personnel, *note sous TI Nogent-sur-Marne, 15 févr. 2011*, *Ghislain Poissonnier*

## ENTRETIEN

1400 Serge Slama - Une remise en cause profonde de la pénalisation  
de l'irrégularité en France

DAJLOZ

321120



9 17829932 211205

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Alain LACABARATS, Denis MAZEAUD,  
Philippe MERLE et Charles VALLEE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)  
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG  
Abonnements: Yvette NAY  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN  
Abonnements: ventes@dalloz.fr  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)  
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)  
Prix au numéro: 13,38 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Mai 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 000 98  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Recueil / Kiosque »  
et un encart jeté  
« Code des assurances »

# SOMMAIRE

## ÉDITO

La curée  
par Félix Rome



1340

## DROIT DES AFFAIRES

### Concurrence-Distribution

Pratiques restrictives de concurrence: QPC sur l'action du ministre, Cons. const., 13 mai 2011

### Commerce électronique

Internet: site créé par une chambre de commerce, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

Site de téléchargement: phrase suggestive n'est pas fautive, Paris, 3 mai 2011

### Contrat d'affaires

Remboursement d'une partie du prix du transport: prescription annale, Com. 3 mai 2011

### Entreprise en difficulté

Huissier de justice: la suppléance n'empêche pas la procédure collective, Com. 3 mai 2011

Nullités de la période suspecte: contrat commutatif entre époux en communauté, Com. 3 mai 2011

### Fonds de commerce et commerçants

Loi de simplification du droit: aspects de droit comptable

Réponse tardive à une demande de renouvellement: impact sur le loyer, Civ. 3<sup>e</sup>, 4 mai 2011

### Société et marché financier

Indemnisation des préjudices subis par les épargnants et les investisseurs

Prescription de l'abus de biens sociaux: non-renvoi de la QPC, Cass., ass. plén., 20 mai 2011 [4 arrêts]

1347

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Promesse unilatérale de vente: rétractation du promettant, Civ. 3<sup>e</sup>, 11 mai 2011

### Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui: délivrance d'un document de voyage, CE 4 mai 2011

Adoption simple: détournement de l'institution, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

Jugement de divorce étranger: effet de fait, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

Participation aux acquêts: pas de recel, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

Divorce: interdiction d'audition des descendants, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

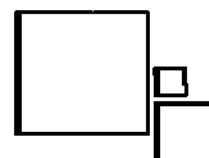
Nullité du mariage: défaut de consentement d'un époux, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

1349

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Congé pour vendre et vice du consentement, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 mai 2011



## Copropriété

Clause réputée non écrite: effets sur une assemblée générale, Civ. 3<sup>e</sup>, 28 avr. 2011

Clause réputée non écrite: nécessité d'une décision judiciaire, Civ. 3<sup>e</sup>, 28 avr. 2011

Assemblée générale: élection du président de séance, Civ. 3<sup>e</sup>, 28 avr. 2011

1351

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit international

Traité international: défaut d'enregistrement, Civ. 1<sup>re</sup>, 4 mai 2011

1351

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Procédure pénale

Insolvabilité d'un condamné: critères d'appréciation, Crim. 4 mai 2011

Nullité de l'instruction: délai de la demande, Crim. 27 avr. 2011

Détention provisoire: appel contre le renvoi avec maintien en détention, Crim. 4 mai 2011

Libération conditionnelle: conditions autres que sociales, Crim. 28 avr. 2011

1354

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Occupation sans titre du domaine public: responsabilité, CE 15 avr. 2011

Adoption de la loi immigration

1356

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Reprise par les salariés licenciés de l'activité de l'entreprise liquidée, Soc. 3 mai 2011

Licenciement disciplinaire fondé sur le retrait du permis de conduire, Soc. 3 mai 2011

Avertissement: entretien prévu par le règlement intérieur, Soc. 3 mai 2011

Licenciement d'un salarié protégé: pouvoir du juge judiciaire, Soc. 3 mai 2011

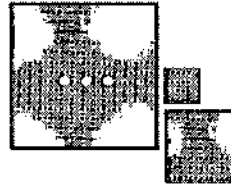
VRP: indemnité de départ à la retraite et indemnité de clientèle, Soc. 11 mai 2011

1357

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Voie d'exécution

Saisie immobilière: validité de la déclaration de créance, Civ. 2<sup>e</sup>, 5 mai 2011



POINT DE VUE

1358 *Quid de la captation de données informatiques ?*  
par Shirley Hennequin



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1360 *Vademecum à l'usage de la Cour européenne des droits de l'homme*  
par Stéphanie Hennette-Vauchez

1368 *La détention et la mise en liberté provisoire devant les juridictions internationales*  
par Natacha Fauveau Ivanovic et Philippe Moriceau

### PANORAMA

1374 *Droit international privé février 2010 - février 2011*  
par Fabienne Jault-Seske

### NOTES

1386 *L'université est-elle responsable des publications de ses enseignants-chercheurs ?*,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 23 févr. 2011*  
par Emmanuel Dreyer

1390 *La constitutionnalité de l'article 1843-4 du code civil*,  
*note sous Com. 8 mars 2011*  
par Alain Couret

1393 *Le remboursement du prêt par le co-emprunteur assuré*, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 15 déc. 2010*  
par Stéphane Brena

1396 *L'offre préalable de crédit renouvelable n'est pas valable pour les crédits de type prêt personnel*,  
*note sous TI Nogent-sur-Marne, 15 févr. 2011*  
par Ghislain Poissonnier



## ENTRETIEN

1400 Serge Slama - *Une remise en cause profonde de la pénalisation de l'irrégularité en France*

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).